



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 13871

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les prêts bonifiés alloués aux jeunes agriculteurs. Il apparaît en effet qu'une grande partie des demandes de prêts bonifiés pour l'installation sont en attente pour cause de manque de crédits. Cette situation met les jeunes agriculteurs concernés dans l'incapacité de démarrer leur activité alors que, pour des raisons de pyramide des âges, de plus en plus d'exploitations vont disparaître. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de rétablir et garantir le financement de ces prêts bonifiés.

Texte de la réponse

En 2007, la hausse des taux bancaires a entraîné l'augmentation mécanique du coût de chaque prêt pour l'État et a accéléré la consommation des crédits budgétaires qui leur étaient réservés. Devant ces problèmes, l'État a fait un effort particulier. Des redéploiements budgétaires ont permis la délégation d'enveloppes supplémentaires en décembre 2007. Ces dernières délégations ont porté à plus de 81 millions d'euros les financements nationaux affectés aux prêts installations alors qu'ils ne dépassaient pas 60 millions pour l'année 2006. En tenant compte des crédits européens, près de 131 millions d'euros ont été attribués aux dossiers MTS-JA pour l'année 2007. L'État a donc consacré des moyens budgétaires importants et en progression significative en faveur de l'installation en 2007. Les déficits observés dans certains départements ne proviennent en aucun cas d'une réduction des crédits mais bien d'une forte augmentation des besoins. En 2007, plus de 350 millions d'euros auront globalement été consacrés à la transmission des exploitations agricoles à partir des crédits nationaux et européens. Pour 2008, une évolution du dispositif est à l'étude, afin notamment d'éviter la création de « files d'attente » des demandes de prêts et, par là, de limiter les délais entre le dépôt de la demande de prêt et la décision rendue par l'administration. La loi de finances pour l'année 2008 prévoit une enveloppe nationale de 67,7 millions d'euros pour le financement des prêts à l'installation, en progression de 6 % par rapport à l'enveloppe 2007.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13871

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2007, page 8109

Réponse publiée le : 12 février 2008, page 1169